

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014 FEMININ



Moto-Club..... SALINDRES- ROUSSON
 N° d'affiliation 2 0840
 Date..... 24 et 25 Mai 2014
 Lieu..... 30340 ROUSSON
 N° d'épreuve FFM 461
 Organisateur technique GANOZZI - Bernard
 Adresse 30500 POTEELIERES
 e-mail..... bernard.ganozzi@sfm.fr
 Téléphone..... 0676523626



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course..... Jean-Louis LARGUIER Licence : 14500
 Délégué FFM (Président du Jury)..... Alain LE PETIT Licence : 15433
 Membre du Jury..... Jean-Marie RIEU Licence : 20840
 Membre du Jury..... MARTINE FRANCOIS Licence : 063228
 Commissaire technique responsable..... Christophe PIGNOL Licence : 124079
 Responsable du chronométrage..... Daniele FABIEN Licence : 9879
 Responsable du parc coureurs..... Claude MARTOREL Licence : 16762

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

↳ Féminin Scratch

Age..... 15 ans minimum
 Licences..... NCA / Inter
 Cylindrée..... Classes 3 & 4
 Plaques..... Numéro noir sur fond blanc

↳ Féminin 125cc

Age..... 13 ans minimum
 Licences..... NCA / NJ3 / Inter
 Cylindrée..... 125cc
 Plaques..... Numéro blanc sur fond noir

Les pilotes licenciés à la FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du règlement général Motocross.

↳ Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 80 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	38 €	6 ^{ème}	15 €	11 ^{ème}	10 €	16 ^{ème}	5 €
2 ^{ème}	33 €	7 ^{ème}	14 €	12 ^{ème}	9 €	17 ^{ème}	4 €
3 ^{ème}	30 €	8 ^{ème}	13 €	13 ^{ème}	8 €	18 ^{ème}	3 €
4 ^{ème}	27 €	9 ^{ème}	12 €	14 ^{ème}	7 €	19 ^{ème}	2 €
5 ^{ème}	24 €	10 ^{ème}	11 €	15 ^{ème}	6 €	20 ^{ème}	1 €

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

b. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour un moteur à 2 temps et de 150 € pour un moteur à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical — DOCTEUR POINTEAU — DR FESSID
 Nombre de secouristes — 18, Nombre d'ambulance(s) — 2
 Hôpital le plus proche — ALES Temps de trajet (en min) — 10

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

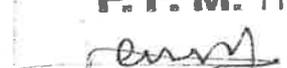
a. Accès :

Nom du site — CIRCUIT DE MOTO-CROSS BRUNO CLAYNARD
 Adresse — 30340 ROUSSON
 GPS - Latitude (Nord) — 44.13113227 GPS - Longitude (Est) — 4.13896234

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit — 1720 m
 Largeur minimum de la piste — 9 m
 Largeur de la grille — 40 m
 Longueur de la ligne droite de départ — 90 m
 Nombre de OCP* — 19
 *Officiels Commissaires de Piste
 Capacité en essais — 50
 Capacité en manche — 45

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 6-02-2014	Date : 8/02-2014	Date :
MOTO CLUB SALINDRES-ROUSSON	LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE LANGUEDOC-ROUSSILLON LE PRESIDENT MX F. F. M. MX	Numéro :
		

MOTOCROSS

SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club SALINDRES- ROUSSON
 N° d'affiliation C 0840
 Date 24 - 25 mai 2014
 Lieu 30340 ROUSSON
 N° d'épreuve FFM 461
 Organisateur technique GANOZZI- Bernard
 Adresse 30500 POTE LIERES
 e-mail bernard.ganozzi@sfr.fr
 Téléphone 0676 523686



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre. La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course Jean-Louis LARGUIER Licence : 14500
 Président du Jury ou Arbitre Alain LEPETIT Licence : 15433
 Membre du Jury Jean-Marc RIEU Licence : 20840
 Membre du Jury Martine FRANÇOIS Licence : 063228
 Commissaire technique responsable Christophe PIGNOL Licence : 124079
 Responsable du chronométrage Danièle FABIEN Licence : 9879

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Nom	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Trophée de France Vétérans Zone sud				45 Pilotes
Championnat de Ligue Mx1 et Mx2.				90 Pilotes

Engagement :

Site Internet W.W.W.engage-sports.com
 Contact Bernard GANOZZI.
 Adresse 30500 POTE LIERES
 Téléphone 0676523686
 e-mail bernard.ganozzi@sfr.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur oui non
 Tarif 5€
 Caution /

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

b. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour un moteur à 2 temps et de 150 € pour un moteur à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ——— Docteur POINTEAU - DR ESSID
 Nombre de secouristes ——— 18, Nombre d'ambulance(s) ——— 2
 Hôpital le plus proche ——— ALES Temps de trajet (en min) ——— 10

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

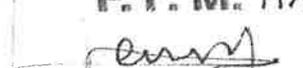
a. Accès :

Nom du site ——— CIRCUIT de MOTO-CROSS BRUNO CUMYNARD
 Adresse ——— 30340 ROUSSON
 GPS - Latitude (Nord) ——— 44.13113227 GPS - Longitude (Est) ——— 4.13896234

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ——— 1720 m
 Largeur minimum de la piste ——— 9 m
 Largeur de la grille ——— 40 m
 Longueur de la ligne droite de départ ——— 30 m
 Nombre de OCP* ——— 19
 *Officiels Commissaires de Piste
 Capacité en essais ——— 50
 Capacité en manche ——— 45

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 6-02-2014	Date : 8/02-2014	Date :
MOTO CLUB SALINDRES - ROUSSON	LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE LANGUEDOC-ROUSSILLON LE PRESIDENT MX F. F. M. MX	Numéro :
		

GAN ASSURANCES
Siège Souscription R.C. Entreprises
Marché des Entreprises
Immeuble Michelet - Niveau 5
4-8, Cours Michelet
92082 PARIS LA DEFENSE - CEDEX 13



ATTESTATION DE POLICE D'ASSURANCE
(Articles : A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

Souscripteur : MOTO CLUB SALINDRES ROUSSON
LE VILLAGE
30500 POTELIERES

Concentration ou manifestation assurée : CHAMPIONNAT DE France FEMININ MX

N° de contrat : A23010/ 1955

Aux Conditions Générales et particulières du contrat d'assurance de la « Responsabilité Civile pour les Concentrations ou Manifestations de Véhicules Terrestres à Moteur » que le Souscripteur s'engage à signer ultérieurement, la Compagnie **GAN ASSURANCES** couvre pour la concentration ou manifestation ci-dessus dénommée se déroulant du 25/05/14

- Les risques prévus à l'article R331-30 du Code du Sport

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie elle ne peut engager la Compagnie que sous réserve d'acceptation des conditions de prime (à déterminer par le réassureur AMSrè) et du règlement de cette prime.

Fait à Paris, le 04/03/2014

Pour la Compagnie
Agent Général GAN ASSURANCES
5, Rue de Beauregard
30100 ALES
Tél. 04 66 52 33 52 / Fax 04 66 52 74 46
N° ORIAS 10 056 488

MOTO-CLUB SALINDRES-ROUSSON

MOTO-CROSS NATIONAL du 25 mai 2014

CHAMPIONNAT de FRANCE MX FEMININ – TROPHEE VETERANS
CHAMPIONNAT de LIGUE MX1 et MX2

Programme horaire

samedi 24 mai 2014

14H00 – 19H00 : ouverture accès parc coureurs - contrôles administratifs au bas du parc coureur – contrôle technique dans le parc coureur

dimanche 25 mai 2014

7H00 – 8H30 : contrôles administratifs et techniques

8H30 – 1 ^{ère} séance d'essai Open - N° pair	10 mn + 15 mn chrono
9H05 – 1 ^{ère} séance d'essai Championnat de France Féminin	20 mn
9H30 – 1 ^{ère} séance d'essai Open - N° impair	10 mn + 15 mn chrono
10H00 – 1 ^{ère} séance d'essai Trophée Vétérans	20 mn
10H25 – 2 ^{ème} séance d'essai Championnat de France Féminin	20 mn
10H45 – Test départ Championnat de France Féminin	5 mn
11H00 – 2 ^{ème} séance d'essai Chrono Trophée Vétérans	15 mn

11H25 – 1^{ère} manche OPEN 2 **15 mn + 1 tour**

11H45 - REPAS

13H45 – 1^{ère} manche Trophée Vétérans	15 mn + 1 tour
14H10 – 1^{ère} manche Championnat de France Féminin	15 mn + 1 tour
14H35 – 1^{ère} manche Open 1	15 mn + 1 tour
15H00 – 2^{ème} manche Open 2	15 mn + 1 tour

15H25 - ENTRACTE

15H45 – 2^{ème} manche Trophée Vétérans	15 mn + 1 tour
16H10 – 2^{ème} manche Championnat de France Féminin	15 mn + 1 tour
16H35 – 2^{ème} manche Open 1	15 mn + 1 tour

17H00 - ENTRACTE

17H20 – Finale Championnat de France Féminin	15 mn + 1 tour
17H45 – Finale Prestige	20 mn + 1 tour

18H15 – Remise des coupes sur le terrain

sous réserve de modifications le jour de l'épreuve

Vers S^t AMBROIX

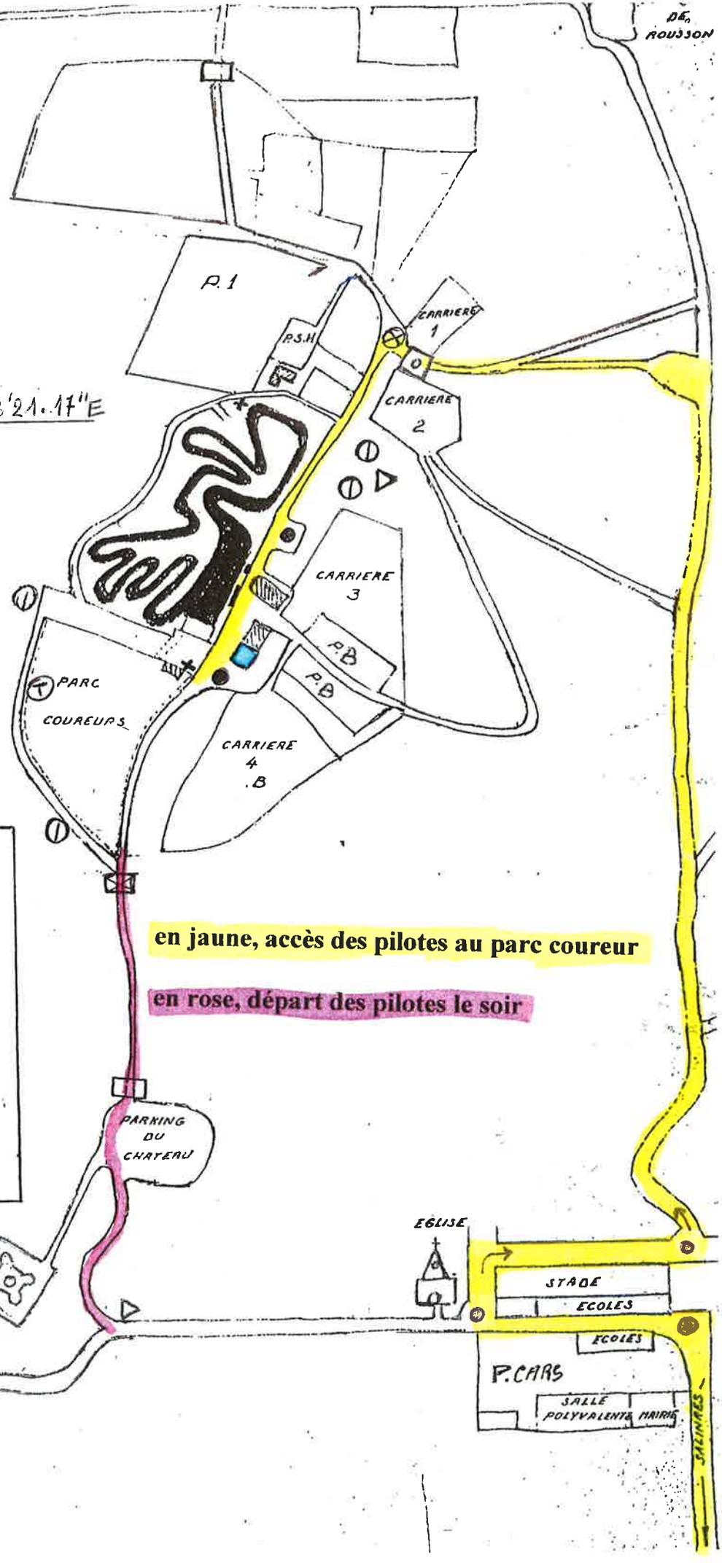
CA. 904 Vers ALES

41°11'30.30"N - 4°08'21.17"E
GPS

- Edisses
- ⊠ Contrôles
- ⊙ Surveillance piétons
- Contrôle Licences
- ⊗ Orientation véhicules
- ⊕ Technique
- ▽ Vigiles
- P. Parkings spectateurs
- P.C. Parc coureurs
- P.B. Parking officiel
- Buvettes

en jaune, accès des pilotes au parc coureur

en rose, départ des pilotes le soir



CHATEAU DE ROUSSON

PARKING DU CHATEAU

EGLISE

STADE

ECOLES

ECOLES

P. CHAS

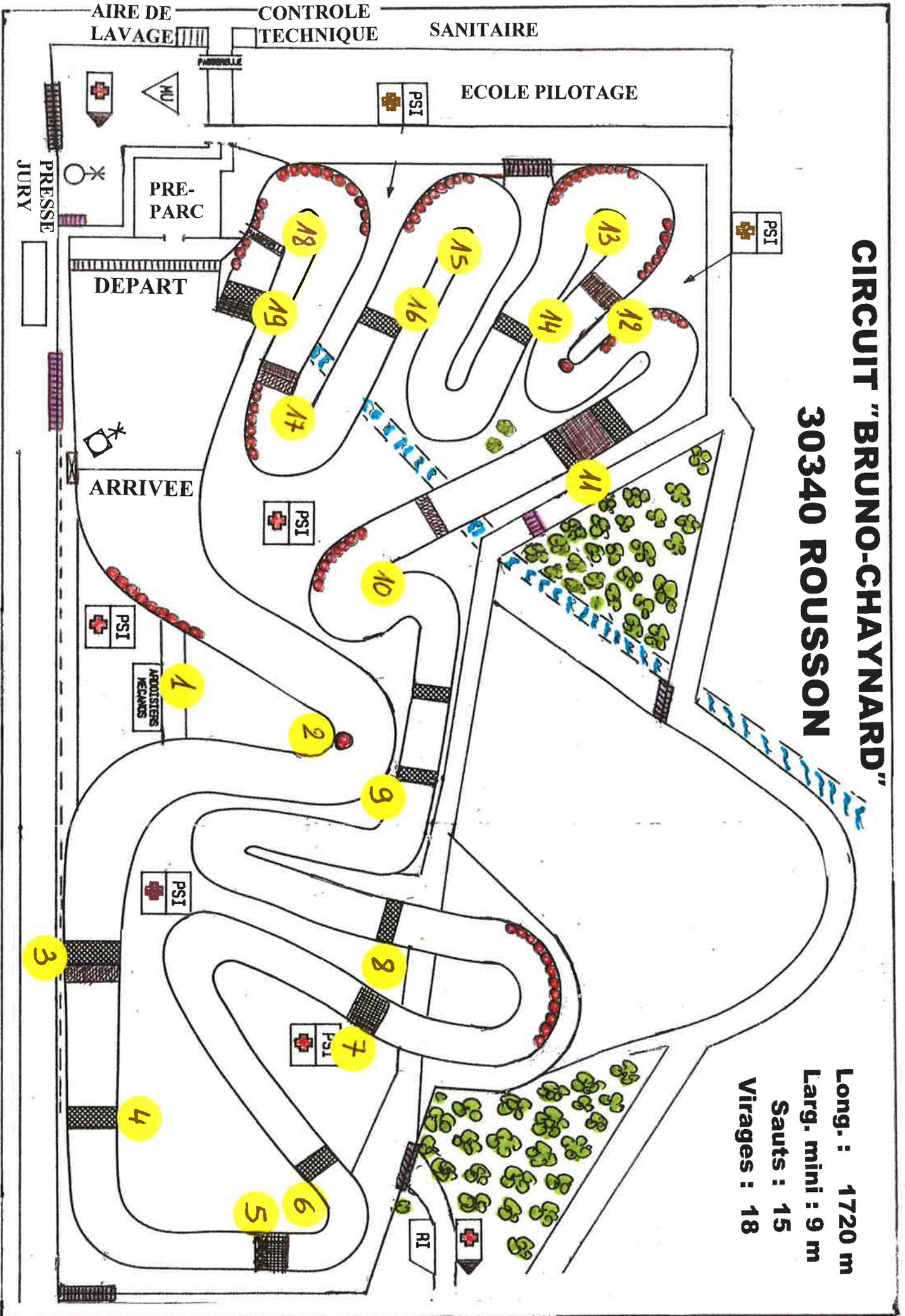
SALLE POLYVALENTE HAIR

SAINTES

CIRCUIT "BRUNO-CHAYNARD"

30340 ROUSSON

Long. : 1720 m
 Larg. mini : 9 m
 Sauts : 15
 Virages : 18



SANTAIRES